

La politique régionale en faveur des RIP

- Délibérations régionales (23 juin 2003, 13 décembre 2003 et 14 décembre 2004)
 - D'intervenir financièrement sur les infrastructures TIC au niveau de l'ensemble du territoire régional
 - De fixer le taux maximum d'intervention à 20% pour les opérations à maîtrise d'ouvrage départementale
 - D'intervenir de 20 à 50% en fonction des projets et de la capacité contributive des collectivités territoriales ou regroupements intercommunaux dans les zones concernées
 - de plafonner à 300 k€ la subvention régionale pour les projets émanant des communes ou de leur regroupement

Les projets soutenus

- La CASE (CA Seine-Eure)
 - Boucle optique de 10 km
- Le Département de l'Eure
 - Boucle optique de 240 km + 24 stations Wimax
- Gonfreville l'Orcher
 - Réseau FTTH de 3800 prises
- La CREA (CA de Rouen Elbeuf Austreberthe)
 - Boucle optique de 100 km
- Le Pays le Havre Pointe de Caux Estuaire
 - Projet de boucle optique métropolitaine

RIP et réseaux pour les usages non-marchands

- Les réseaux type Syrhamo : des particularités propres au besoin exprimé (cibles et capillarité, technique, budgétaire)
- Aujourd'hui, faible impact des réseaux pour les usages non-marchands dans le paysage des réseaux
- Une rencontre difficile avec les RIP (modèle juridique adopté, lobby des opérateurs, cible grand public/entreprises)
- Un lien à trouver avec le déploiement du THD (Très Haut-Débit)

L'arrivée du THD

- Annonce présidentielle d'un objectif de couverture THD de 70% des foyers en 2020 et 100% à l'horizon 2025
- Zonage ARCEP
- Coût estimé du déploiement du FTTH sur le territoire français : 18 à 40 Milliards d'€
- Amorçage de financement via le grand emprunt
- Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008
- Circulaire 1er ministre du 31 juillet 2009
- Loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique

Du point de vue régional

- Création d'instances de concertation régionale sur le sujet de l'aménagement numérique du territoire (suite à la circulaire 1er ministre de juillet 2009)
- Schémas directeurs établis dans le cadre des instances
- 3 décrets (arrêtés du 15/01/2010) à mobiliser
 - Connaissance des services
 - Connaissance des réseaux
 - Sécurité
- Travail important de SIG à prévoir

L'instance de concertation régionale

- Coprésidée par l'État et la Région en Haute-Normandie
- Lieu des prochains débats sur l'aménagement numérique du territoire
- But : rédiger une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement du numérique
 - Faire le point des actions engagées sur le territoire régional
 - Décrire les orientations retenues sur le déploiement du haut-débit et du très haut-débit
 - Présenter la stratégie régionale de l'action publique vis à vis de l'initiative privée
 - Hiérarchiser les actions à engager par les acteurs publics
 - Définir les grandes interconnexions nécessaires à l'aménagement régional
 - Décliner les orientations au sein du CPER et du POR

Une première phase non satisfaisante

- Le déploiement du THD reste à définir mais une première phase est déjà prévue
 - Des appels à projets, par région, seraient conduits par le « fonds national pour la société numérique »
 - Les opérateurs se positionnent sur les zones qu'ils estiment rentables (projet recouvrant tout ou partie de la région concernée, hors zone 1)
 - L'État sélectionne un projet par région et l'accompagne
 - Le résultat des appels à projets est inséré dans les schémas directeurs et dessinent en creux les endroits où une intervention type RIP paraît indispensable
- Ce système interdit aux collectivités d'effectuer une péréquation entre les zones rentables et non-rentables : on additionne les gains pour les opérateurs et les pertes pour les collectivités

Du point de vue des opérateurs

- Cinq acteurs nationaux : France Télécom, Free, SFR, Bouygues Télécom et Numéricâble + des opérateurs de niche
- Bouygues Télécom commence uniquement sur Paris
- Numéricâble ne fait pas tout à fait du FTTH : il rénove le réseau câble pour permettre le THD, pas d'investissement ailleurs dans les zones périurbaines ou rurales
- Free et SFR n'ont pas les moyens de France Télécom et visent en priorité à absorber la zone 1 où ils sont en retard
- France Télécom ne veut pas dévaluer son réseau cuivre et promeut la « montée en débit »

Une politique régionale à ajuster

- Des enjeux très différents selon les acteurs
- Un espace à trouver pour les réseaux dédiés aux usages non-marchands dans le cadre des réflexions sur le déploiement du THD
- La vie à moyen et long terme d'un réseau tel que Syrhanos passe par la promotion des usages
- Une préparation du territoire à effectuer, voire des cibles à définir
- Un nouvel exécutif régional qui doit s'emparer de ces questions